



# TROPHEE DE LIGUE DES VETERANS

---

## REGLEMENT de la COMPETITION A L'INTENTION des COMITES DEPARTEMENTAUX & JOUEURS

---

### Article 1 - Généralités

Cette compétition est réservée aux vétérans (âgés d'au moins 60 ans dans l'année en cours) et se déroule jusqu'à son terme sur une année civile.

### Article 2 - Déroulement de la compétition

La compétition se déroule en 2 phases :

- Une phase départementale (C.D.C.) gérée par le Comité Départemental qui doit conduire à la désignation de l'équipe championne départementale. Chaque Comité Départemental a toute latitude pour organiser cette compétition en fonction du nombre d'équipes inscrites et des caractéristiques locales. Le règlement de la phase départementale est commun à tous les Comités de la Ligue.
- Une phase régionale gérée par la Ligue R.A. qui déterminera l'équipe championne de Ligue.

### Article 3 - Organisation de la Phase Régionale

Elle se déroule sur 1 journée ½ dans le cadre des Championnats de Ligue d'Automne.

Conformément au Cahier des Charges prévu à cet effet, le club organisateur doit disposer d'un boulodrome ayant au moins 16 jeux.

Les 8 équipes (1 par Comité) se retrouvent sur un site unique

Les parties s'effectuent en temps limité :

- Tête à tête environ 60 minutes.
- Doublette environ 75 minutes.
- Triplette environ 90 minutes.

Les inscriptions des équipes qualifiées sont à adresser par courriel au Comité organisateur ou à la personne désignée 10 jours avant la date de la compétition.

### Article 4 - Programme Phase Régionale

- **PREMIER JOUR :** (1/4 de Finale)

A partir de 10 h 30 réception des équipes

11 h tirage en présence des capitaines d'équipes

Si les conditions climatiques le permettent et après accord du jury :

- 13h30 début des T. à T. à l'extérieur (24 jeux tracés)

Dans le cas contraire :

- 13h30 début des T. à T. pour 4 équipes (en boulodrome)
- 14h30 suite des T. à T. pour les 4 autres équipes (en boulodrome)

Vers 15h45 début des Doublettes.

Vers 17h30 début des Triplettes.

Fin vers 19 h Qualification de 4 équipes et tirage des ½ finales.

20h30 Repas pris en commun (obligatoire).

- **DEUXIEME JOUR :** (1/2 Finales et Finale)

8 h 00 début des Tête à Tête.

Vers 9 h 15 début des Doublettes.

Vers 10 h 45 début des Triplettes

Vers 12 h 15 fin des triplettes

14 h 00 début des Tête à tête de la finale et de petite finale pour la 3<sup>ème</sup> place.

Vers 15 h 15 début des Doublettes.

Vers 16 h 45 début des Triplettes.

Vers 18 h 15 fin des triplettes

Vers 18 h 30 remise des récompenses

- **CONCOURS ANNEXE du 2<sup>ème</sup> jour :**

Les équipes éliminées à l'issue des ¼ de finale, le premier jour, disputeront obligatoirement les matches de classement le lendemain, en parallèle des ½ finale et finale.

Cette compétition débute également à 8h00.

Le boulodrome disposant d'au moins 16 jeux, il reste 4 jeux disponibles, ce qui implique qu'exceptionnellement cette compétition débute par le Triplette et se poursuit avec le Doublette et le Tête à Tête.

### **Article 5 - Déroulement des matchs et attribution des points**

Chaque rencontre comprend 6 parties en tête à tête, 3 parties en doublettes et 2 parties en triplettes à effectuer dans cet ordre, qui apporte respectivement :

Tête à Tête 2 points - total 12 points

Doublette 3 points - total 9 points

Triplette 6 points - total 12 points

Forfait 0 point

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes concernées disputent une mène supplémentaire, de façon à ce que le match nul ne soit pas possible (pour des contraintes de temps).

Nombre de points possible dans un match 33 points

### **Article 6 - Composition des équipes et remplacement de joueurs**

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

La composition des équipes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque partie et n'est portée à la connaissance de l'adversaire que lorsque celui-ci a également constitué son équipe.

Les équipes sont constituées de 6 joueurs mais les feuilles de match de la rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs, soit 2 remplaçants maximum. Dans les parties en doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplette.

#### Modalités de remplacement :

- chaque remplaçant envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, lors de la mène précédent le remplacement.

- dans tous les cas, un joueur sorti ne peut revenir joueur dans la même partie

Lors de la phase régionale, le délégué départemental a une fonction représentative mais n'intervient pas dans les prérogatives dévolues au capitaine de l'équipe.

### **Article 7 - Arbitrage et règles de jeu**

La compétition est placée sous l'autorité d'un arbitre de Ligue.

Pour les règles de jeu, il convient de se conformer strictement d'une part aux textes et règlements de la FFPJP et d'autre part au règlement boulo-drome de la Ligue Rhône-Alpes en date du 1/10/2001 qui est appliqué pour cette compétition.

Lors de la phase régionale, les parties se déroulent en temps limité, ce qui implique que le but ne soit lancé qu'une seule fois. Si le lancé n'est pas conforme, l'équipe adverse pose le but réglementairement à sa convenance.

Le Délégué de Ligue devra composer un jury, dont il est Président, de 5 membres avec obligatoirement l'arbitre et un autre membre du Comité Directeur de la Ligue

### **Article 8 - Rappels Importants**

- Il est interdit aux joueurs de fumer et de consommer des boissons alcoolisées sur les terrains de jeu et ce, dès le début de la compétition, en accord avec le règlement championnat de France.
- Les téléphones portables devront être éteints sur les jeux.
- Il est formellement interdit aux joueuses et joueurs de :
  - s'entraîner en cours de partie tant au point qu'au tir, sur les jeux libres situés à proximité de ceux qui leur ont été attribués.
  - de s'absenter d'une partie ou de quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.
- Le Délégué devra avoir une attitude correcte.

Le non respect des trois premiers points pouvant entraîner de la part de l'arbitre ou du jury, une disqualification de l'équipe fautive.

### **Article 9 - Application**

Les délégués Départementaux devront porter le présent règlement à la connaissance des joueurs placés sous leur responsabilité.

Tout délégué ou joueur qui ne respecterait pas le présent règlement, ou qui par sa conduite, sa tenue ou ses propos sur ou en dehors des jeux, viendrait à perturber de quelque manière que se soit le bon déroulement de la compétition, serait immédiatement exclu de celle-ci par l'arbitre ou par le Jury et s'exposerait par la même aux sanctions disciplinaires qui découlent de ces faits.

Il en sera de même pour toute absence (Joueur ou équipe) non justifiée.

*Ce document a été adopté par le Comité Directeur de la Ligue Rhône-Alpes le 13 mars 2010, il annule et remplace toute version antérieure.*